




Dispositions Coupe De France saison 2020 / 2021

A partir du Tour Préliminaire (22/23 août) jusqu'à la finale

- **PLUS DE PROLONGATION** 
- En cas de résultat nul à l'issue du match, les équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but. L'arbitre procédera à un tirage au sort. Le gagnant choisira si son équipe tire en premier ou en second ;
- PAS D'EXCLUSION TEMPORAIRE (carton blanc) ;

Du Tour Préliminaire (22/23 août) jusqu'au 2nd Tour inclus (05/06 sept)

- Possibilité d'inscrire 16 joueurs sur la feuille de match. Lorsque les clubs décident de faire figurer **16** joueurs sur la feuille de match, la présence parmi eux d'un gardien de but remplaçant est impérative ;
- Nombre de remplaçants pouvant jouer : 3
- La règle des **REMPACES-REMPLOCANTS** existe.

Du 3^{ème} Tour (19/20 sept) jusqu'au 6^{ème} Tour inclus (24/25 octobre)

- Les gardiens de but doivent porter un maillot d'une couleur les distinguant nettement des autres joueurs et de l'arbitre. Pour parer à toute éventualité et notamment à la demande de l'arbitre, les gardiens de but doivent avoir à leur disposition deux maillots de couleurs différentes ;
- Si les couleurs des équipements des deux adversaires prêtent à confusion, le club visiteur devra utiliser une autre couleur ;

- Si par suite de l'obscurité ou de toute intempérie, l'épreuve des tirs au but ne pouvait se dérouler, le club de la série inférieure ou, si les deux clubs appartiennent à la même série, le club visiteur est qualifié ;
- Arrivée au stade des officiels : 1H30 avant le coup d'envoi ;
- En cas d'absence de délégué officiel, c'est le représentant du club visiteur qui en fera fonction ;
- Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match ;
- Lorsque les clubs décident de faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match, la présence parmi eux d'un gardien de but remplaçant est impérative ;
- Les frais d'arbitrage sont réglés par virement par la LFNA (ne pas régler sur place) ;
- La règle des **REPLACES-REPLACANTS** n'existe plus.

RESUME

	Tour Préliminaire	T1	T2	T3 (Entrée N3)	T4 (Entrée N2)
	22/23 août	29/30 août	05/06 sept	19/20 sept	03/04 oct
Ballons	Equipe recevante				
Nombre de joueurs	16 (Joueurs numérotés de 1 à 11 / Remplaçants de 12 à 16 (si 16 joueurs, obligation d'un gardien remplaçant))				
Remplacements	Remplacés/Remplaçants dans la limite de 3 remplaçants			3 remplacements	
Equipements	Equipements habituels (club visiteur change si couleur identique)				Maillots FFF
Arrivée au stade	1H30				
Issue d'un match	PAS DE PROLONGATION				
"Manifester sa désapprobation"	CARTON JAUNE (pas de carton blanc, pas d'exclusion temporaire)				



CRA - ETRA

PROCEDURE D'UNE EPREUVE DES TIRS AU BUT

Les tirs au but sont exécutés après la fin d'un match de Coupe.

Un joueur qui a été exclu durant le match ne peut prendre part aux tirs au but ; les mises en garde ou avertissements reçus durant le match ne sont pas pris en compte lors de la séance de tirs au but.

Avant le début des tirs au but

- À moins que d'autres éléments ne doivent être pris en compte (état du terrain, sécurité, etc.), l'arbitre tire à pile ou face pour décider le but sur lequel les tirs seront exécutés, décision sur laquelle il n'est possible de revenir que pour des raisons de sécurité ou si le but ou la surface de jeu devient inutilisable.
- L'arbitre tire ensuite une deuxième fois à pile ou face : l'équipe favorisée par le sort choisira de tirer en premier ou en deuxième.
- À l'exception d'un remplaçant pour un gardien de but qui n'est pas en mesure de continuer, seuls les joueurs présents sur le terrain ou temporairement sortis du terrain (pour cause de blessure, changement d'équipement, etc.) au terme du match sont autorisés à participer aux tirs au but.
- Chaque équipe est chargée de choisir, parmi les joueurs autorisés, l'ordre dans lequel ils participeront aux tirs au but. L'arbitre n'est pas informé de l'ordre.
- Si, à la fin du match et avant ou pendant les tirs au but, une équipe se retrouve en supériorité numérique, elle devra réduire le nombre de ses joueurs autorisés afin d'être à égalité avec ses adversaires, et informer l'arbitre du nom et du numéro de chaque joueur retiré. À l'exception des cas présentés ci-après, tout joueur retiré ne peut participer aux tirs au but.
- Un gardien de but n'étant plus en mesure de continuer avant ou pendant les tirs au but peut être remplacé par un joueur ayant été retiré pour mettre le nombre de tireurs à égalité ou, si son équipe n'a pas déjà épuisé le nombre maximum de remplacements autorisés, par un remplaçant désigné comme tel. Le gardien remplacé ne pourra plus participer aux tirs au but ni exécuter de tir.
- Si le gardien a déjà exécuté un tir, son remplaçant ne peut tirer lors du même passage.

Pendant les tirs au but

- Seuls les joueurs autorisés et les arbitres peuvent rester sur le terrain.
- Tous les joueurs autorisés, exceptés celui qui exécute le tir et les deux gardiens de but, doivent rester dans le rond central.
- Le gardien de l'équipe du joueur exécutant le tir au but doit rester sur le terrain, et ce hors de la surface de réparation, au niveau de l'intersection entre la ligne de but et la ligne de la surface de réparation.
- Un joueur autorisé peut remplacer le gardien de but.
- Le tir est terminé lorsque le ballon arrête de bouger, est hors du jeu ou quand l'arbitre interrompt le jeu pour une infraction ; le tireur ne peut rejouer le ballon.
- L'arbitre consigne par écrit chaque tir au but.
- Si le gardien commet une infraction obligeant le tir à être à nouveau exécuté, il reçoit une mise garde lors de la première infraction et un avertissement en cas de récidive(s).
- Si le tireur est sanctionné pour une infraction commise après que l'arbitre a signalé que le tir doit être exécuté, ce tir est considéré comme raté et le tireur doit être averti.
- Si le gardien et le tireur commettent une infraction en même temps, le tir est considéré comme raté et le tireur reçoit un avertissement.

Les deux équipes exécutent chacune cinq tirs au but
conformément aux dispositions mentionnées ci-dessous

- Les tirs sont exécutés alternativement par chaque équipe.
- Si, avant que les deux équipes n'aient exécuté leurs cinq tirs, l'une d'elles a déjà marqué plus de buts que l'autre ne pourra jamais en marquer même en finissant sa série de tirs, l'épreuve n'est pas poursuivie.
- Si les deux équipes sont à égalité après qu'elles ont exécuté leurs cinq tirs, l'épreuve se poursuit jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre après le même nombre de tentatives.
- Chaque tir est exécuté par un joueur différent, et tous les joueurs autorisés doivent avoir exécuté un premier tir avant que l'un d'eux ne puisse en exécuter un second.
- Le principe indiqué ci-dessus se poursuit pour toute séquence de tirs au but suivante, mais l'ordre des tireurs peut être changé.
- L'épreuve des tirs au but ne doit pas être retardée par un joueur ayant quitté le terrain. Le tir du joueur sera considéré comme raté si le joueur ne revient pas à temps pour exécuter son tir.

Remplacements et exclusions pendant les tirs au but

- Un joueur, remplaçant ou joueur remplacé peut être averti ou exclu.
- Un gardien de but exclu doit être remplacé par un joueur autorisé.
- Un joueur, autre que le gardien de but, qui n'est pas en mesure de continuer ne peut pas être remplacé.
- L'arbitre n'arrêtera pas le match définitivement si une équipe se retrouve à moins de sept joueurs.